

**PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAVIGNAC
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

L'An deux mil vingt, le **10 Juillet** à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, Légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Guillaume CHARRIER, Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 03/07/2020

Présents : Mmes Branco, Coureaud, Fabich, Foucher, Garcia, Gault, Pastureau, Payet, MM. Charrier, Didier, Jaubleau, Malapeyre, Moïoli, Roussel

Absent excusé : Mme Larssonneur, M. Bussy qui donne pouvoir à M. Charrier, M. Chaulet, M. Lasserre qui donne pouvoir à Mme Foucher, M. Legrel qui donne pouvoir à Mme Branco

Secrétaire de séance : Mme Foucher

51- Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de CAVIGNAC ;

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R. 137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit :

M. Guillaume CHARRIER Maire, président ;

Mme Fabich Conseiller municipal, la plus jeune

M. Malapeyre Conseiller municipal, le plu jeune

M. Jaubleau 2^{ème} Adjoint, le plus âgé

M. Rousseau Conseiller municipal, le plus âgé

Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- Liste présentée par M. Guillaume CHARRIER

Guillaume CHARRIER, Séverine FOUCHER, Jean-Claude CHAULET, Dominique COUREAUD, Pierre ROUSSEL et les suppléants Estelle BRANCO, Michel LEGREL, Christine PAYET

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par Guillaume CHARRIER

14 suffrages obtenus soit Cinq (5) mandats de délégués et Trois (3) mandats de suppléants

Sont élus délégués :

- M. CHARRIER
- Mme FOUCHER
- M. CHAULET
- Mme COUREAUD
- M. ROUSSEL

Sont élus délégués suppléants :

- Mme BRANCO
- M. LEGREL
- Mme PAYET

52- Proposition de la liste des candidats pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Dans chaque commune, il est institué par le code général des impôts (article 1650) une commission communale des impôts directs composée de 9 membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et huit commissaires. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. C'est le Gardes-champêtre qui anime la réunion de la CCID et fournit aux élus des éléments factuels transmis par la DGFIP. La commission sur les propositions de l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil propose à l'unanimité la liste de 32 noms à M. le Directeur de la DGFIP de la Gironde :

- Mme FOUCHER Séverine
- M. JAUBLEAU Michel
- M. CHAULET Jean-Claude
- Mme PASTUREAU Rose-Mai
- M. ROUSSEL Pierre
- Mme GARCIA Marie-Hélène
- M. LEGREL Michel
- M. MOIOLI Didier
- Mme PAYET Christine
- Mme BRANCO Estelle
- M. LASSERRE Christophe
- Mme LARSONNEUR Roxane
- Mme GAULT Estelle
- M. BUSSY Romain
- Mme FABICH Amandine
- M. AZNAR Mario
- Mme JOYAT Danièle
- M. DEBOT Michel
- Mme LASSOUJADE Martine
- M. RICHON Claude
- M. RASO Jean-Pierre
- Mme BOITARD Béatrice
- Mme GAY Françoise
- M. LAFFITE Frédéric
- M. COUREAU Philippe
- Mme ROUSSEAU Marie-Claire
- M. RAPOSO Olivier
- Mme DARRIGRAND Bénédicte
- Mme LANDREAU Maryse
- M. THEYS Gilles
- M. BONIN-SUIRE Antoine
- Mme DEVAUX Frédérique

53- Demande de subvention dans le cadre Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2020

La répartition de l'enveloppe 2020 du FDAEC pour les communes du Canton Nord Gironde réserve 15 492€ d'aide aux investissements à Cavignac sur une enveloppe totale pour les communes du canton Nord Gironde de 462 002€ (clés de répartition : la population DGF et la longueur de la voirie).

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter cette aide du Conseil départemental de la Gironde pour les travaux de réfection de la classe tournesol les Platanes, les travaux de la mairie et de la rue de Godineau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'aide au Département de la Gironde dans le cadre du FDAEC 2020 pour les travaux de voirie rue de Godineau, de la mairie et de la classe tournesol du Groupe scolaire Les Platanes ci-dessus définis, pour un montant de 15 492€.
- D'attester de la dépense 2019 pour les travaux de réfection de la voirie communale (La Fonderie, l'Ardillas et la Route de la Saye pour un montant de 78 310€ HT), les travaux d'amélioration de la Salle Polyvalente (baffles acoustiques pour 11 692,82€ HT et le remplacement des portes sur le pignon sud pour 4 983,94€ HT), la fourniture et pose des jeux à l'Aire de Loisirs (19 881,10€ HT).

QUESTIONS DIVERSES :

- Le marché du dimanche matin. Il est posé le problème lié à la présence du placier jusqu'à 9h30. M. le Maire souhaite pousser l'expérimentation et propose d'ouvrir ce marché dominical aux commerces non-alimentaires. Des animations devront être proposées : à voir avec les associations. A l'unanimité des présents et représentés, les élus donnent un avis favorable à l'expérimentation d'un marché animé le dimanche.
- M. Malapeyre informe de la coupe d'un chêne au carrefour de la rue de Godineau et de la rue de Bonin. Il demande si il a été diagnostiqué malade, car pour lui c'est sur seulement 2,5 mètres qu'il y avait un problème, et qu'un élagage aurait suffi. Il demande si des planches ont été fabriquées avec cet arbre.
M. Jaubleau lui répond que cet arbre au droit du domaine public, représentait un danger pour la circulation. Pour M. Malapeyre, il est dommageable de couper un arbre sain alors qu'on n'a pas beaucoup d'arbres sur la commune.
Pour M. le Maire, aujourd'hui, il n'y a pas de réflexion globale sur la voirie, les cheminements doux, les haies, les paysages. Il faut réfléchir sur le développement durable, faire des études pour une politique cohérente d'aménagement de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h40.

La Secrétaire de séance
Séverine FOUCHER

Le Maire
Guillaume CHARRIER